

Réforme des rythmes scolaires : de nombreux acteurs de la jeunesse demandent un report et davantage de concertation

La réforme des rythmes scolaires est en marche. Certes, celle-ci est sur la table depuis plusieurs décennies, mais les choses semblent s'accélérer ces derniers mois. Même si le secteur de la jeunesse est partant pour une réforme des rythmes scolaires, les inquiétudes persistent et les réponses se font attendre...

Processus enclenché, consultations, mais peu de réponses...

Début 2021, le cabinet de la ministre Désir organisait des consultations avec différents acteurs des secteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires : écoles, familles, monde économique, monde associatif, mondes religieux et laïque, etc. Plusieurs points d'attention et questionnements ont alors été soulevés par ces secteurs, et répétés à plusieurs reprises depuis.

Le cabinet de madame Désir a ensuite rédigé trois scénarios¹, tenant compte en principe des avis des secteurs concernés. Madame Désir a alors demandé aux autres membres de son gouvernement de se positionner par rapport aux trois scénarios proposés. Nous, les secteurs concernés, avons également été invités à réagir à ces différents scénarios, ce que nous avons fait.

Mais force est de constater qu'à ce jour, nous n'avons pas de réponses à la plupart des questions que nous avons soulevées lors des consultations et dans nos diverses interpellations : quand sera connu le scénario final de réorganisation de l'année et des vacances scolaires, combien de temps aurons-nous pour organiser ce changement de rythme, quelles aides et solutions sont prévues ? La note d'orientation de madame Désir met en lumière les nombreux points encore en discussion mais n'y apporte aucune solution... tout en confirmant un calendrier interpellant : une implémentation du nouveau rythme scolaire, quel qu'il soit, pour septembre 2022.

Nous sommes conscients de l'importance d'adapter les rythmes scolaires aux réalités actuelles, de tenir compte des indications de la chronobiologie et de prendre en compte les besoins physiologiques des enfants et des jeunes. Nous souhaitons donc être partenaires de ce changement structurel, mais pas à n'importe quel prix. La priorité est et doit rester le bien-être du jeune. Dès lors, il nous semble indispensable d'aborder la question dans sa globalité et d'envisager toutes les facettes de la vie des enfants et des jeunes : leur famille, leurs amis, leur école, leurs loisirs, etc. Cela implique de répondre à de nombreuses questions, laissées aujourd'hui sans réponses, et qui auront pourtant des impacts majeurs sur les aménagements à prévoir dans le cadre de la réforme. En voici quelques exemples :

Qu'est-ce qui sera mis en place afin d'éviter de creuser davantage les inégalités sociales ?²

Le réaménagement des congés scolaires demandera sans doute aux parents de s'organiser autrement, peut-être de trouver davantage de stages pour leurs enfants. Il faut donc que ceux-ci soient accessibles à tous, sans pour autant mettre en péril les associations. Il faut éviter de voir se développer un « business des stages » comme le dit l'économiste Jean Hindricks.³ Certaines familles risquent de se retrouver sans moyens face à une hausse des prix des stages et séjours.⁴

¹ Note d'orientation du chantier 16 P01_S01 Réviser le rythme scolaire annuel. Pacte pour un enseignement d'excellence, 8 mars 2021.

² <https://plus.lesoir.be/355169/article/2021-02-14/reformes-des-rythmes-scolaires-attention-laccroissement-des-inegalites>

³ L'Écho du 13 février 2021 La réforme des rythmes scolaires aura un lourd impact sur l'économie belge.

⁴ Anne-Sophie Snyers, Secrétaire générale de l'UPAV, union professionnelle des agences de voyages, *Questions en prime* (RTBF), 9 février 2021.

Quel matériel, quelles infrastructures disponibles ?

Aujourd'hui, il est parfois compliqué pour les associations d'avoir accès à un local, des tentes en prêt, un terrain de camp... En écoutant la période de congés d'été, on accentuera la pression sur les semaines restantes et donc, sur les problématiques logistiques déjà rencontrées aujourd'hui. La ministre Désir signale que des discussions sont en cours avec ses collègues, mais il n'y a encore rien de concret sur la table.⁵

Quels moyens financiers seront alloués au secteur de la jeunesse pour faire face à cette réforme ?

Les associations vont devoir adapter l'offre d'activités extra-scolaires pour répondre à la nouvelle forme de demande. Ces changements de rythmes vont avoir des conséquences (animateurs indisponibles, permanents sollicités à d'autres périodes, location ou partage de matériel avec les écoles ou autres ...). Il y a des pistes de solutions, mais encore une fois, pas d'engagements concrets, et la mise en application de la réforme approche.

Quelle valorisation des organisations reconnues et subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Cette question est en lien avec la précédente. Les moyens qui seront déployés doivent permettre au secteur de la jeunesse de ne pas se faire « manger » par le secteur privé. Celui-ci n'offre pas forcément les mêmes garanties pédagogiques ou de sécurité que les associations reconnues par la FWB, tenues à des conditions de formation et de qualité.

Qu'en est-il des autres communautés ?

Actuellement, rien n'est signé. Il serait donc possible que nous nous retrouvions avec des congés scolaires décalés par rapport aux autres communautés du pays. Que feront alors les enfants qui suivent leur scolarité dans une communauté et pratiquent des loisirs dans une autre ? Que feront les familles recomposées qui ont des enfants scolarisés dans des communautés différentes ? Peut-on réellement se contenter d'« espérer » que les autres communautés suivent le mouvement ?

Qu'en est-il d'un alignement avec l'enseignement supérieur ? Comment sera valorisé le volontariat ? Comment va-t-on en garantir l'attractivité ?

Chaque stage ou camp demande un nombre d'accompagnateurs minimum pour pouvoir assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Sur qui compter si les jeunes volontaires ont cours pendant les congés des plus jeunes ? Des vacances d'été plus courtes mettront ces volontaires face à de nouveaux choix dans leurs activités estivales. Le volontariat devra donc être valorisé et soutenu afin que nous puissions continuer à offrir un cadre d'animation adéquat aux plus jeunes.

Quelle continuité avec le travail sur la réforme de la journée d'école ?

Si l'objectif est réellement de s'intéresser au bien-être des jeunes, la réforme de la journée d'école en fait partie et doit être abordée en parallèle à celle de l'année scolaire. Actuellement, il est prévu de l'aborder un peu après celle de la réforme du rythme annuel. Pourquoi ?

Raboter les vacances en juillet ou en aout ? Les conséquences ne sont pas les mêmes...

Les Belges sont plutôt des juilletistes. Écorcher les congés du mois de juillet mettrait davantage la pression sur le mois d'aout que l'inverse.

Les étudiants ont des secondes sessions en aout, donc moins d'occasion de faire du volontariat et d'encadrer des plus jeunes durant cette période.

La majorité des activités d'été ont lieu en juillet (+ 89 % des camps par exemple). Si l'on rabote les congés en juillet, plus d'activités auraient lieu sur moins de semaines, avec pour conséquence une pression accrue sur les communes accueillant des plaines, des séjours et des camps. Comment y faire face ?

Quelle forme d'organisation, de gestion et de valorisation des « jours blancs » ?

En fonction des scénarios, le nombre de « jours blancs » pourrait augmenter. Si tel est le cas, il est indispensable de faire de ces journées des moments constructifs et riches en expériences

⁵ Commission de l'Éducation du 23 mars 2021, Caroline Désir, ministre de l'Éducation.

pour les jeunes et ce, peu importe les écoles. Il faut donc repenser l'articulation du scolaire et de l'extra-scolaire afin d'en faciliter les accès à tous.

Quels délais pour permettre aux parents séparés de réorganiser les gardes et les jugements ?

La Ligue des Familles⁶ signale que les adaptations de jugements pourraient prendre du temps. Il faut en être conscients et s'assurer que chaque famille concernée puisse faire les démarches utiles dans des délais corrects.

Pourquoi une mise en œuvre au sortir de la crise sanitaire ? Pourquoi cette urgence ?

En septembre 2022, nous sortirons d'une crise qui a durement secoué l'ensemble de la société. Nous sommes conscients que la situation sanitaire liée à la covid-19 a favorisé l'expérimentation, bon gré mal gré, d'un allongement de certains congés scolaires et a ramené les débats liés à cette réforme sur la table. Mais ce n'est pas une raison pour précipiter parents, enfants, enseignants et autres secteurs concernés dans une nouvelle période de changements intenses qui leur demandera, pour pouvoir s'adapter, de mobiliser une énergie qu'ils auront à peine récupérée. Ce n'est pas une raison pour ne pas prendre le temps d'analyser justement ce qui s'est passé durant la crise sanitaire afin de construire cette réforme sur des bases saines et solides.

Ce que nous demandons : une réelle concertation multilatérale et un report de l'échéance

Les concertations réalisées semblent permettre à la ministre Caroline Désir d'affirmer que, même si le délai de préparation est court, il est réaliste.⁷ Sur la base de quels éléments le calendrier actuel est-il jugé réaliste ? Pourquoi des échéances si courtes ? Pourquoi viser la rentrée 2022 ?

Notre unique certitude aujourd'hui est qu'il faudra du temps, **minimum deux ans**, pour permettre à chacun de s'organiser entre le moment de la décision et le moment de la mise en œuvre de cette réforme. Elle touchera beaucoup de secteurs qui doivent aujourd'hui se retrouver autour de la table pour articuler cette réforme en toute harmonie. Il ne suffit pas de les écouter les uns derrière les autres. C'est un changement structurel, il nécessite donc de penser cette réforme ensemble et sans précipitation si l'on veut faire de celle-ci une réussite et une évidence.

Nous restons positifs quant à la volonté de réforme des rythmes scolaires, dans l'intérêt de nos jeunes. Mais sans un plan précis présentant le scénario choisi et des liens entre tous les acteurs, il est impossible pour nous d'entamer une discussion sur les conditions d'acceptabilité de cette réforme. Nous avons également besoin d'engagements clairs qui préciseront comment notre secteur sera soutenu. Lorsque tout cela sera en place, alors, nous pourrons entériner le projet et envisager sa mise en œuvre, dans un délai réaliste. La sagesse populaire ne dit-elle pas : « Évitez de mettre la charrue avant les bœufs », ou encore « Rome ne s'est pas faite en un jour » ? À bon entendeur : prenons le temps...

Carte blanche rédigée par la COJ, Les Scouts et Relie-F, au nom de plusieurs acteurs du secteur jeunesse :

AFS
AJILE
Alter Visio ASBL
COALA asbl
DéFI Jeunes
Empreintes ASBL
Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire
Fédération Francophone des Écoles de Devoirs
Jeunes cdh
Jeunesse & Droit

⁶ Christophe Cocu, directeur de la Ligue des Familles, *Questions en prime* (RTBF), 9 février 2021.

⁷ Commission de l'Éducation du 02 février 2021, Caroline Désir, ministre de l'Éducation.

La Confédération des organisations de jeunesse indépendantes et pluralistes asbl
La Coordination-CRH
Latitude Jeunes asbl
Le Conseil de la Jeunesse Catholique
Les Faucons Rouges
Les Guides
Les Jeunesses scientifiques
Le Patro
Les Scouts
Les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique
ProJeuneS asbl
Relie-F
Résonance asbl